

03. Abonner

En pratique les mairies choisissent comment obtenir les eCertificats



API

L'acte de décès est automatiquement pré-rempli

Avec le mode API, les données du volet administratif sont **intégrées automatiquement** au sein du logiciel d'état civil.

Vous devez **prendre contact avec votre éditeur** pour les modalités techniques

Portail HubEE

Abonnement rapide
Accès via le portail Web de HubEE

Le certificat de décès au format PDF est mis automatiquement à ma disposition

Vous profitez de tous les avantages de l'automatisation à l'exception de l'intégration des données dans le logiciel d'état civil.

Dans les 2 cas :

- Je m'abonne* via le portail HubEE : <https://hubee.numerique.gouv.fr>
- J'informe les acteurs locaux de la date de raccordement : Centres hospitaliers, EHPAD, médecins libéraux, Opérateurs Funéraires, Préfecture....

contact : dgs-certdc@sante.gouv.fr

*La procédure d'abonnement est gratuite, seule l'intégration en mode API peut être payante



VOTRE TÉLÉ SERVICE CERTIFICATION ÉLECTRONIQUE DES DÉCÈS

La transmission électronique des certificats de décès en mairie.

Un moyen innovant de traiter vos données. Moins de complexité pour des démarches efficaces.

Plus d'informations en contactant : dgs-certdc@sante.gouv.fr

01. Automatiser

Une meilleure transmission

02. Simplifier

Un allègement des tâches

03. Abonner

Le choix du mode de réception des eCertificats

Crédit : designed by katemangostar / Freepik

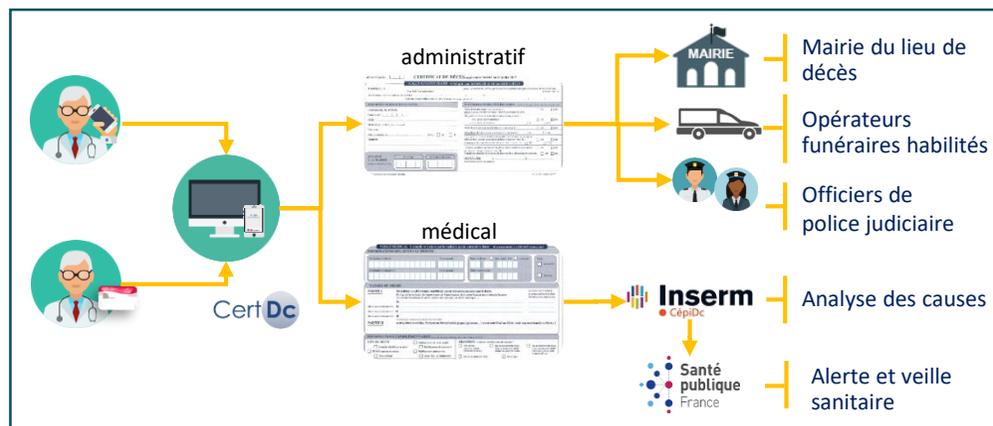
01. AUTOMATISER

Une chaîne de transmission simplifiée quelque soit le lieu de décès

La rédaction **dématérialisée des certificats de décès par les médecins** (via l'application CertDc web ou mobile) rend possible la transmission du volet administratif et médical par voie électronique.

Les mairies peuvent ainsi recevoir les eCertificats en **s'abonnant au télé-service**. Les opérateurs funéraires et les officiers de police judiciaire ont aussi accès au volet administratif en simultanée grâce au Portail des Opérations Funéraires (POF)

Ainsi quel que soit le lieu de décès, la chaîne de transmission est automatisée.



Depuis le **30 juin 2022**, tous les volets administratifs rédigés par un médecin depuis l'application CertDc sont transmis aux mairies via le **Hub d'Échange de l'État** (HubEE)

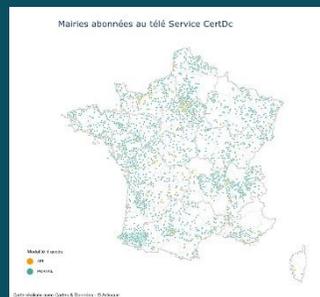
Un déploiement accéléré en mairie

Depuis le **1er juin 2022**, les certificats de décès établis en établissement de santé ou établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes **doivent être rédigés au moyen de l'application CertDc**.

Pour accompagner cette obligation, **les mairies devant s'abonner au télé-Service prioritairement** sont celles disposant :

- D'un ES ou EHPAD sur le territoire de la commune ;
- D'un service d'urgence (exp SOS médecins) ou de permanence des soins.

L'ensemble des acteurs de la chaîne de transmission se mobilise et participe activement à la mise en place de la dématérialisation sur les territoires.



02. SIMPLIFIER

Un temps consacré aux tâches à valeur ajoutée

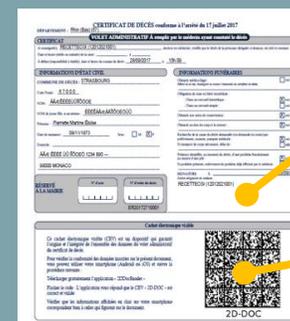
La réception automatisée des volets administratifs améliore au quotidien le travail des agents d'état civil en mairie et libère du temps qui peut être consacré aux tâches à valeur ajoutée



**Gain de 20 mn par certificat
soit 48 jours pour 1 000 certificats**

** Nécessite un investissement pour l'intégration des données et d'opter pour le raccordement en mode API*

La suppression de la signature manuscrite des médecins



Authentification du médecin

Issue de l'application CertDc, elle est vérifiée à partir du Répertoire Partagé des Professionnels de Santé (RPPS)

Insertion d'un Cachet Électronique Visible 2D DOC

Ce CEV contient toutes les données du volet administratif. Il peut être lu au moyen de l'application gratuite 2D DOC Reader (Android et iOS)

Volet administratif produit par CertDc et transmis au format PDF dans le cadre de l'abonnement au Portail HubEE